AR Prefecture

005-200034502-20210407-2021_049-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 avril 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice CLARY ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN et M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM ET DROITS DE BRANCHEMENT

Monsieur Le Maire

Expose
Constitution d'une servitude réelle et perpétuelle d'un droit de passage des réseaux électrique et télécom et d'un droit de branchement sur ces réseaux électrique et télécom grevant les parcelles cadastrées section ZH numéros 104 et 291 au profit de la parcelle cadastrée section ZH numéro 103 tel que l'emprise de ce droit de passage est sommairement figurés sur le plan ci-joint et annexé.

AR Prefecture

005-200034502-20210407-2021_049-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

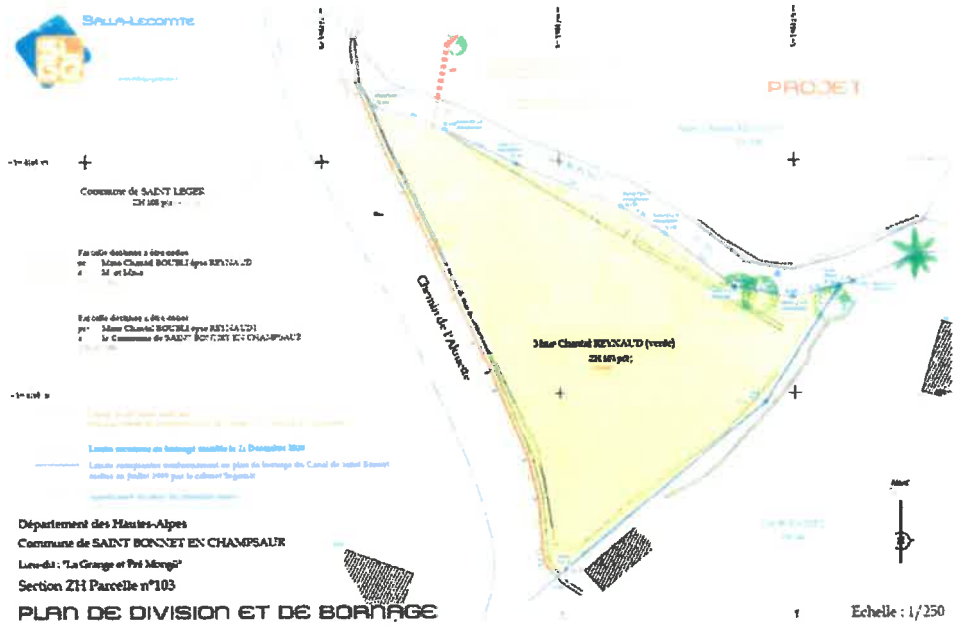

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT
Sur la commune de SAINT BONNET EN CHAMPSAUR, la parcelle cadastrée section ZH n° 104 d'une contenance de 33a 34ca et la parcelle cadastrée section ZH n°291

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT
Sur la commune de SAINT BONNET EN CHAMPSAUR (05) la parcelle cadastrée section ZH n° 103 pour une contenance de 12a 95ca à diviser. Les frais de d'installation et de raccordement auxdits réseaux seront à la charge des BENEFICIAIRES. Il en sera de même pour les frais d'entretien ultérieurs. Le droit de passage de réseaux emporte également le droit pour chacun des bénéficiaires d'accéder ponctuellement à la canalisation et réseaux afin de procéder aux travaux d'entretien, avec obligation de remettre les lieux en état après chaque intervention. Tout aménagement de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre les propriétaires des deux fonds concernés. La présente constitution de servitude est consentie à titre purement gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1. **Consentir** la servitude réelle et perpétuelle de passage des réseaux électrique et télécom et de branchement aux charges et conditions ci-dessus énoncées et tel qu'il résulte du plan ci-annexé ;

ARTICLE 2. **Consentir** cette servitude à titre gratuit sans indemnité ;

ARTICLE 3. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et autres pièces afférentes à cette servitude.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 AVR. 2021
Affiché ou publié le : 08 AVR. 2021

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)